



## Partir à l'étranger avec la Caravane

### C'est quoi ?

Un « **SOMMET** » Rencontres Internationales c'est :

- Un camp en France avec une unité étrangère ou un camp à l'étranger
- Une rencontre avec d'autres scouts ou une structure partenaire
- Des échanges internationaux, interculturels...
- Une pédagogie tournée vers la découverte, la rencontre et le partage

Un « **SOMMET** » Rencontres Internationales ce n'est pas :

- Un séjour uniquement touristique

### Les démarches obligatoires avant le départ pour l'étranger

Il faut s'y prendre tôt et anticiper les délais !

Chaque jeune et chaque chef doit avoir une carte d'identité ou un passeport valide à la date du retour. Voir ici la liste des pays qui accepte la carte d'identité française (sinon il faut un passeport).

*Si vous êtes Français, vous pouvez entrer et séjourner librement jusqu'à 3 mois dans les pays de l'EEE et la Suisse. Les pays membres de l'espace Schengen sont les suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.*

Chaque jeune et chaque chef doit demander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM), disponible gratuitement auprès de la sécurité sociale.

*Les pays concernés sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède et Suisse.*

Avoir une copie des documents d'identité des jeunes et des chefs (version papier et numérique)

S'inscrire sur le portail ARIANE (ministère des affaires étrangères)



Pour tous les mineurs, remplir OBLIGATOIREMENT le document d'autorisation de sortie du territoire

*Avec la photocopie de la carte d'identité ou passeport du parent signataire*

Assurance : L'assurance des EDLN couvre la responsabilité civile et le rapatriement depuis l'étranger. Il faudra demander au plus tard deux mois avant le départ un justificatif d'assurance à [info@edln.org](mailto:info@edln.org) en précisant :

- Les dates du camp
- Le ou les lieux exacts
- Le nombre de mineurs et la tranche d'âge
- Le nombre d'adulte accompagnant

Se déclarer à l'ambassade Française présente dans le pays.

Enfin, la préparation d'un voyage ne se fait pas uniquement avec des documents administratifs mais surtout en s'interrogeant en amont sur la culture des personnes que vous allez rencontrer.

**Bon voyage !**



**Centre de ressources - Camps d'été**



**Éclaireuses • Éclaireurs de la Nature**

Mouvement scout pour une éducation à la Pleine Conscience